



ROTARY INTERNATIONAL Youth Exchange program District 1660



ENGAGEMENT DE PARRAINAGE

CLUB de

NOM du jeune parrainé

- Le club représenté par son président s'engage à parrainer un jeune Français au programme et accueillir en échange un jeune étranger ainsi que se conformer aux directives du district 1660 et du Rotary International pour le Youth Exchange Program :
- Assister à la réunion de formation des YEO
- Aider les familles des jeunes partants à trouver au moins deux familles d'accueil
- Vérifier les antécédents criminels et les références de tous les bénévoles impliqués dans le programme, notamment les adultes résidant au domicile des familles d'accueil, les conseillers, le responsable de club et tous les Rotariens et leurs conjoints ou compagnes/compagnons qui auront des contacts directs et non supervisés avec les jeunes. Les bénévoles doivent compléter leur dossier en ligne à l'aide du lien suivant : <https://yehub.net/FRA-volapp> . Ils signeront la charte du bénévole et fourniront une copie d'une pièce d'identité et un extrait du casier judiciaire n°3.
- Mettre en place une procédure approfondie de sélection des familles d'accueil qui inclut des visites prévues et imprévues à domicile et des entretiens avant et durant le séjour du jeune.
- Effectuer à l'issue du séjour des évaluations des jeunes (étranger et Français) et familles d'accueil.
- Avoir des solutions de remplacement (sélection de familles d'accueil supplémentaires disponibles...)
- S'assurer que le conseiller parrain est à même de répondre à tout problème pouvant survenir durant le séjour, notamment qu'il soit formé à la prévention de tout abus ou harcèlement, physique, sexuel ou affectif.
- Signaler immédiatement au district tout incident sérieux (accidents, crimes, retour imprévu, décès).
- Donner au jeune étranger **70€** d'argent de poche par mois
- Prendre en charge les dépenses scolaires du jeune étranger et la carte Navigo pour les trajets Domicile-Lycée
- Se substituer aux obligations financière et d'accueil de la famille parrainée si celle-ci est défaillante

Code de déontologie concernant les jeunes

Le Rotary International s'engage à assurer la sécurité des participants à ses programmes. Il incombe donc aux Rotariens, à leurs conjoints et aux bénévoles de faire tout leur possible pour garantir la sécurité des jeunes dans le cadre des activités du Rotary ainsi que de prévenir les maltraitances physiques, sexuelles ou psychologiques.

A :

le :

SIGNATURE

Président 2023-2024 : M. /Mme

YEO 2023-2024 : M. /Mme